



CIRCULAR / CIRCULAIRE NO. :

FILE / DOSSIER : 16-2

TO / À : ALL BRANCHES / TOUTES LES FILIALES

DATE: 9 May / mai 2018

SUBJECT / Amendments to The General By-Laws (as amended to January 2018) /
OBJET : Modifications aux Statuts généraux (tels qu'ils ont été modifiés jusqu'en janvier 2018)

Below please find amendments to The General By-Laws as approved by the Dominion Executive Council in April 2018. Please amend accordingly your copies of the By-Laws.

Prière de prendre note plus bas des modificatifs apportés aux Statuts généraux, tels qu'approuvés par le Conseil exécutif national lors de ses réunions tenues en avril 2018. Veuillez par conséquent modifier vos copies des Statuts généraux.

Sub-subsection 418.b.i.

Amend reference to "Senior Executive Officers" to read "Senior Elected Officers".

Sous-sous-section 418.b.i.

Modifier le renvoi fait à « "officiers supérieurs de l'exécutif » à « officiers supérieurs élus »

Section 1205.

Amend section 1205. to read:

1205. Each branch shall:

- a. remit at least monthly to Dominion Command a per capita tax payment of all tax collected during the preceding month; and,
- b. supply forthwith such information relating to the affairs of the branch as may from time to time be required by its Provincial Command, Special Section, or by Dominion Command.

Section 1205.

Modifiez la section 1205. comme suit :

1205. Chaque filiale est tenue de :

- a. remettre au moins une fois par mois à la Direction nationale toutes les capitations perçues au cours du mois précédent; et
- b. fournir sans tarder les renseignements relatifs aux activités de la filiale que pourrait exiger d'elle, à l'occasion, sa direction provinciale, une Section spéciale ou la Direction nationale.

In the case of a Special Section, their respective President has authority to demand and receive such information from their individual members or any branch of which their Special Section member is also a member, as it relates to the affairs of the Special Section.

Pour ce qui est d'une Section spéciale, leur président respectif a le pouvoir d'exiger et de recevoir toute information de leurs membres ou de toute filiale a laquelle un membre de la Section spéciale a aussi adhéré comme membre, pour autant que l'information exigée est dans le cadre des activités de la Section spéciale.

Le Directeur – Services organisationnels



Steven Clark
Director, Corporate Services